



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Sylvie WANLIN.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

**Procurations de vote :**

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

**OBJET :** 35 - Piscine de Chalezeule - Ajustement du programme - Actualisation du coût de l'opération et du plan de financement prévisionnel

**Piscine de Chalezeule**  
**Ajustement du programme**  
**Actualisation du coût de l'opération et**  
**du plan de financement prévisionnel**

**Rapporteur : M. l'Adjoint GHEZALI**

	Date	Avis
Commission n°4	06/09/2018	Favorable unanime

Le Conseil Municipal du 9 mars 2017 a validé le principe de la réhabilitation de la piscine de Chalezeule. L'opération, inscrite dans le schéma aquatique de l'Agglomération, mais dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville poursuit trois objectifs :

- **Mise aux normes de l'installation** : l'hydraulicité des bassins est visée en premier lieu par cette mise aux normes afin de répondre aux exigences en matière de sécurité des baigneurs et de qualité sanitaire de l'eau. L'accessibilité du bâtiment et des bassins doit également être traitée ainsi que les espaces dédiés au personnel.
- **Optimisation de la dépense énergétique de la piscine** (eau - électricité)
- **Modernisation de l'offre aux usagers** aussi bien au niveau de l'accueil qu'au niveau des services aquatiques proposés. Le but est de proposer un équipement de qualité aux Bisontins, Grands Bisontins et aux clients du camping en renforçant le caractère ludique et familial de l'équipement qui bénéficie d'un environnement très favorable.

Afin d'atteindre ces objectifs, il est apparu nécessaire de réaliser quelques modifications au programme initial :

- nécessité de déconstruire le bâtiment filtration actuel et reconstruction de celui-ci au plus près des bassins : meilleure stabilité structurelle et économies d'énergie beaucoup plus importantes par le fait du rapprochement du système de filtration des bassins,
- réfection légère du parking desservant l'équipement.

Enfin, la mise en place en place du pentagliss 4 pistes, qui apportera un caractère ludique indéniable à l'équipement, a été validé par la Direction Départementale des Territoires. Précédemment chiffré en option dans l'attente de cette décision, le coût de cet équipement est désormais à intégrer pleinement à l'opération.

Ainsi, le coût total de l'opération est fixé à 4 316 650 € HT, soit 5 179 980 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Etat	200 000 €
- Région Bourgogne-Franche-Comté	1 000 000 €
- Département du Doubs	1 000 000 €
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	1 050 000 €
- Ville de Besançon	1 066 650 €
<b>Total HT</b>	<b>4 316 650 €</b>
- TVA à la charge de la Ville :	863 330 €
<b>Total TTC</b>	<b>5 179 980 €</b>

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Une participation du Centre National du Développement du Sport pourrait également être attendue sur cette opération.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus, décide :**

**- d'approuver les modifications de programme de la réhabilitation de la piscine de Chalezeule,**

**- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, du Centre National du Développement du Sport et de tout autre partenaire susceptible de financer ce type d'équipement, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,**

**- d'autoriser M. le Maire à signer le ou les marchés à intervenir après mise en concurrence ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.**

M. ACARD, Mme COMTE-DELEUZE, M. FOUSSERET, Mme DALPHIN, Mme FAIVRE-PETITJEAN, Mme LEMERCIER, Mme MICHEL, M. GONON et M. FAGAUT, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 OCT. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9